

Les règles de vie du Pédibus de St-Gingolph

Décembre 2010

Parents

Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes.

- L'inscription des enfants se fait pour l'année scolaire. Un temps d'essai de 1 mois est possible.
- L'enfant doit être à l'heure à l'arrêt prévu. Le Pédibus n'attend pas les retardataires.
- Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du Pédibus. Ils les déposent et viennent les rechercher à l'arrêt du Pédibus prévu. Les conductrices ne sont pas responsables du trajet entre l'arrêt et le domicile des enfants.
- En cas d'absence, les parents sont tenus d'excuser dès que possible leurs enfants en prévenant la conductrice chargée de la tranche horaire concernée.
- Sur le plan des assurances (responsabilité civile / accidents), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés au Pédibus comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain.
- Si l'enfant n'est pas d'accord de prendre le Pédibus, la responsabilité de son comportement incombe aux parents. Les parents restent seuls responsables du comportement de leurs enfants.

